

**IMAPRIM**  
**Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros**  
**Siège social : 121 allée Albert Sylvestre 73000 CHAMBERY**  
**493 917 652 RCS CHAMBERY**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 11 DECEMBRE 2023**

L'an 2023,  
Le 11 Décembre,  
A 14 Heures,

La société AXIAH INVESTISSEMENTS, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 000 euros, ayant son siège social sis 12 Le Clos des Crettes, 73190 CHALLES LES EAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY sous le numéro 492 561 535,

Représentée par son Gérant, Monsieur Olivier GALLAIS,

Associée Unique de la société IMAPRIM,

Étant précisé que la société BDO RHONE-ALPES, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :**

- Nomination d'un Président successif ou substitutif,
- Modification de l'article 14 des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

L'Associée Unique, après avoir constaté qu'aucune disposition statutaire n'interdit la désignation d'un Président successif ou substitutif dans la Société, décide de nommer :

**Monsieur Rodolphe GALLAIS**

Né le 6 juillet 1995 à LA GARENNE-COLOMBES (92250)

De nationalité française

- Comme Président successif, ses fonctions de Président successif prenant effet au jour du décès de Monsieur Olivier GALLAIS, Président actuel de la Société, et ce pour une durée indéterminée,
- Comme Président substitutif, ses fonctions de Président substitutif prenant effet dans les cas suivants :



RG

- au jour de la constatation de l'invalidité médicale au sens du 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.341-4 du Code la Sécurité Sociale,
- au jour de la réalisation de l'un des événements suivants :
  - Mise sous sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle du Président actuel de la Société,
  - Mise en œuvre d'un mandat de protection future à l'égard du Président actuel de la Société.

Monsieur Rodolphe GALLAIS exercera ses fonctions de Président substitutif pour la durée de l'invalidité médicalement constatée et/ou du régime de protection et/ou du mandat de protection future.

Il exercera ses fonctions de Président successif ou substitutif dans le respect de la loi, des statuts de la Société et des éventuels mandats à effet posthume ou de protection future.

Monsieur Rodolphe GALLAIS accepte les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées, pour effet différé, et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

## DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide de modifier l'article 14 comme suit :

### **ARTICLE 14 – PRESIDENT DE LA SOCIETE**

« (...)

*Le Président est désigné par l'associé unique. La durée de son mandat est fixée par l'associé unique.*

*L'associé unique a la possibilité de nommer, dans les mêmes conditions que la nomination du Président de la Société, un ou plusieurs Présidents successifs ou substitutifs.*

*Le Président de la Société est Monsieur Olivier GALLAIS, né le 27 novembre 1959 à PARIS (75015), pour une durée indéterminée.*

*L'associé unique a, suivant procès-verbal en date du 11 Décembre 2023, décidé de nommer en qualité de Président successif ou substitutif, Monsieur Rodolphe GALLAIS, né le 6 juillet 1995 à LA GARENNE-COLOMBES (92250).*

(...) »

## TROISIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

OF

RG

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Pour la société AXIAH INVESTISSEMENTS**  
**Monsieur Olivier GALLAIS**



**Monsieur Rodolphe GALLAIS**

*« Bon pour acceptation des fonctions de Président successif ou substitutif »*



*“ Bon pour acceptation des fonctions de Président  
successif ou substitutif. ”*

